



AG2R LA MONDIALE



Engagement social

TROPHÉES
RÉGIONAUX
DE L'INNOVATION
SOCIALE - 2017

Région Aquitaine
Règlement intérieur

ARTICLE 1 – OBJET

Les Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale AG2R LA MONDIALE Aquitaine sont organisés dans le cadre de l'action sociale AG2R Retraite Arrco, institution de retraite complémentaire d'AG2R LA MONDIALE.

Ils ont pour but de récompenser les actions concrètes et innovantes des associations y compris celles relevant de l'économie sociale et solidaire, à but non lucratif loi 1901 et faisant appel à des bénévoles œuvrant dans le domaine de l'action sociale et sociétale en faveur du mieux-être des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou en difficulté sociale.

Les domaines concernés sont les suivants :

- relations intergénérationnelles ;
- maintien du lien social,
- lutte contre l'isolement,
- maintien à domicile et services de proximité,
- soutien des aidants,
- nouvelles technologies,
- animations en établissements.

Les Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale ont trois objectifs :

- Encourager des initiatives pour le mieux-être des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou en difficulté sociale,
- Promouvoir les initiatives des associations de la région,
- Récompenser les meilleures actions.

Les actions présentées doivent être déjà réalisées depuis au moins un an.

ARTICLE 2 – CANDIDATS

Peuvent concourir dans le cadre des Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale AG2R LA MONDIALE Aquitaine 2017, toutes les associations et organismes privés, y compris celles et ceux relevant de l'économie sociale et solidaire, bénéficiant d'un statut juridique à but non lucratif faisant appel à des bénévoles, domiciliés dans les départements suivants :

- la Dordogne (24),
- la Gironde (33),
- les Landes (40),
- le Lot-et-Garonne (47),
- les Pyrénées Atlantiques (64).

Les lauréats des années précédentes ou lauréats des Prix de la Fondation AG2R LA MONDIALE ne peuvent pas participer au concours lors des deux années suivant leur nomination.

ARTICLE 3 – APPEL À CANDIDATURES

AG2R LA MONDIALE Aquitaine procédera à l'appel à candidatures par voie d'annonces dans la presse, des campagnes d'affichage, des courriers spécifiques et autres moyens permettant de contacter les associations et organismes intéressés.

Un dossier de candidature sera adressé à chaque structure qui en fera la demande auprès de :

AG2R LA MONDIALE Aquitaine

Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale
13 place des Quinconces - CS 71125
33001 Bordeaux Cedex
Tél. 05 57 30 09 71

Les associations et organismes intéressés seront informés :

- de l'objet des Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale Aquitaine,
- des conditions de participation applicables,
- de la composition du jury,
- des critères d'examen des dossiers,
- du montant total de la dotation 2017.

ARTICLE 4 – DATE LIMITE DE DÉPÔT DE DOSSIERS

Les dossiers de candidature, complétés, signés et accompagnés des justificatifs nécessaires, doivent être déposés **au plus tard le 30 décembre 2017** auprès de :

AG2R LA MONDIALE Aquitaine

Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale
13 place des Quinconces - CS 71125
33001 Bordeaux Cedex
Tél. 05 57 30 09 71
actionsociale.bordeaux@ag2rlamondiale.fr

Un dossier incomplet ne pourra pas être étudié par le jury.

Par le dépôt de son dossier de candidature, chaque association concernée accepte le règlement intérieur des Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale AG2R LA MONDIALE Aquitaine 2017.

ARTICLE 5 – JURY

Le jury des Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale AG2R LA MONDIALE Aquitaine 2017 sera composé de membres suivants :

- 6 membres de la Commission Sociale Territoriale Retraite (CSTR) AG2R LA MONDIALE Aquitaine ;
- 4 personnalités qualifiées du secteur de l'économie sociale et de la santé, extérieures à AG2R LA MONDIALE dont un expert comptable.

Le jury se réunira en février 2018. Selon le nombre de dossiers pré sélectionnés par le service social aquitain (vérification des critères d'éligibilité au concours), le jury invitera les associations retenues sur ½ journée ou bien sur une journée à venir soutenir oralement leur projet. Si une association ne peut se présenter, son projet ne fera pas l'objet de notation par le jury.

En cas d'empêchement d'un membre du jury, celui-ci peut donner son pouvoir à un autre membre du jury ou à défaut au Président de la Commission Sociale Territoriale Retraite.

Les votes se font à la majorité des personnes présentes et représentées.

ARTICLE 6 - EXAMEN DES DOSSIERS

Chaque dossier de candidature est examiné et noté selon plusieurs critères :

- le caractère innovant (note sur 20) ;
- le caractère intergénérationnel (note sur 20) ;
- le nombre d'adhérents à l'association (note sur 15) ;
- le nombre de personnes bénévoles engagées dans le projet (note sur 15) ;
- pertinence et pérennité de l'action sur le territoire (note sur 20) ;
- thème de l'action menée (note sur 10).

Une attention particulière sera portée aux actions sur les aspects suivants :

- innovation,
- appel à bénévoles,
- mise en avant des relations intergénérationnelles.

ARTICLE 7 - PRIX 2017

Le montant total des prix 2017 est de 37 800 €. Ils seront répartis entre les 3 ou 4 lauréats, en cas d'égalité, retenus par le jury sous forme d'attribution de subventions et d'actions d'accompagnement du projet associatif.

Les prix peuvent être attribués, selon la décision du jury, à un ou plusieurs candidats remplissant toutes les conditions prévues au présent règlement, dans la limite des dossiers retenus par les membres du jury.

ARTICLE 8 - REMISE DES PRIX

Les candidats primés seront informés par courrier qu'ils sont lauréats, le prix attribué ne sera annoncé que le jour de la remise officielle. Une remise officielle des prix 2017 sera organisée par AG2R LA MONDIALE Aquitaine au cours du 1^{er} trimestre 2018.

Les associations primées autorisent AG2R LA MONDIALE Aquitaine à communiquer sur leur participation aux Trophées et les prix gagnés.

ARTICLE 9 - DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement complet est déposé chez :

Maître Lacaze

Huissier de Justice
32 cours Alsace Lorraine
33000 Bordeaux

ARTICLE 10 - DEMANDE DU RÈGLEMENT

Le règlement des opérations des Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale AG2R LA MONDIALE Aquitaine 2017 est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de :

AG2R LA MONDIALE Aquitaine

Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale
13 place des Quinconces - CS 71125
33001 Bordeaux Cedex
Tél. 05 57 30 09 71
actionsociale.bordeaux@ag2rlamondiale.fr

Fait à Bordeaux, le 25 septembre 2017

Pour le Président du Conseil régional d'action sociale AG2R LA MONDIALE



Georges Carpentier
Directeur régional

POUR CONTACTER VOTRE ÉQUIPE SOCIALE AG2R LA MONDIALE

RÉGION AQUITAINE

Les départements concernés

- la Dordogne (24),
- la Gironde (33),
- les Landes (40),
- le Lot-et-Garonne (47),
- les Pyrénées Atlantiques (64).

Pour nous joindre

Tél. 05 57 30 09 71

actionsociale.bordeaux@ag2rlamondiale.fr